



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
Saint Pal de Chalencon



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 MARS 2023

Sont présents : Pierre BRUN, Denise MAISONNEUVE, Frederic CALET, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT, Anaïs DELCROIX, Gérard LAVAL, Marc CHAMBAS, Vahiné DUPIN, Elisabeth GARBIL, Chantal ARABEYRE.

Sont absents : Raymond POTY absent a donné pouvoir à Frederic CALET, Odile JAFFRE absente a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE, Philippe PETIT absent a donné pouvoir à Pierre BRUN ; Patrice PEYROCHE absent a donné pouvoir à Gérard LAVAL.

Nombre de votants : 15

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La révision du Plan Local d'Urbanisme est prévue pour cette année 2023, cette révision va être accompagnée par le bureau d'étude JD URBANISME.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Travaux d'éclairage public : Renouvellement Eclairage Public Bourg et Villages**

Afin que la Commune puisse faire des économies d'énergie, il est nécessaire de procéder au changement des lanternes en installant des lanternes LED au lotissement de la prairie et dans les hameaux. Les anciennes lanternes restantes dans le bourg seront également remplacées.

L'estimation des dépenses s'élève à 153 990,72 euros HT :

- 45% est pris en charge par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute -Loire soit 69 295,82 euros HT.
- 55% est à la charge de la Commune soit 84 694,90 euros HT.

Une subvention « Fonds Verts » mise en place le 1^{er} janvier 2023 sera demandée afin d'alléger le coût à la charge de la Commune.

VOTE : 15 POUR,

- **Délibération : Remboursement des frais de restauration et de déplacement des bénévoles.**

La Médiathèque municipale est gérée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre du service public à effectuer des déplacements pour des formations. Selon la réglementation en vigueur les bénévoles seront remboursés de leurs frais selon le barème suivant dans la limite de 2 formations par an.

1. Les frais de restauration

En application du décret n°90-437 du 28 mai, les indemnités de repas s'élèvent à 17,50 euros. La présentation des factures sera nécessaire pour le remboursement des frais de restauration.

2. Les indemnités kilométriques

Indemnités kilométriques (véhicule personnel) en application de l'arrêté du 24 avril 2006 :

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 kms
De 5 CV et moins	0,29 €
De 6 à 7 CV	0,37 €
De 8 CV et plus	0,41 €

VOTE : 15 POUR

- Réfection du terrain de tennis : Au vu du budget conséquent de la réfection et des investissements déjà en cours pour 2023, une solution alternative pour un coût moindre sera mise à l'étude.
- Travaux du gymnase : La Commune est en attente du rapport de l'Apave afin de pouvoir lancer les travaux.
- Réhabilitation de l'ex-hangar de la Coopérative : Le permis de construire est déposé, les travaux devraient débiter cet été.
- Dossier aménagement des places : Afin d'étaler la dépense des travaux d'investissement concernant l'aménagement des places il a été décidé de prioriser cette réfection :
 - o **2023** : Place Truchard Dumolin
 - o **2024** : Place de la Coopérative
 - o **2025** : Place de la Terrasse
- 1^{ère} Réunion PLU : La 1^{ère} réunion concernant la mise en conformité du PLU a eu lieu le 15 février 2023.
- Changement de l'éclairage au terrain de foot : il reste à la charge de la commune 14 000 euros, la réalisation de cet investissement va être mise à l'étude lors de l'élaboration du budget .
- Point sur les professionnels de santé : Une kinésithérapeute va s'installer à la Maison Médicale en Juillet.
- Point sur le fonctionnement de l'école publique : Un conseil d'école est prévu le 7 mars en présence de M. Thomas, inspecteur de l'Education nationale.
- Point avec les Ukrainiens : 3 familles sont actuellement sur notre commune.